

fonctionnaires américains qui cherchent à limiter les importations d'électricité canadienne aux États-Unis. Il prétend que notre électricité est subventionnée et que l'avenir du secteur de la production électrique dans les États du Nord est menacé. Dans la section sur l'énergie, l'Accord protège les exportations manitobaines d'électricité. Les raisons que pourront invoquer les États-Unis pour prendre des mesures restrictives à l'égard des importations ont été considérablement réduites et notamment les restrictions imposées à l'électricité et à d'autres produits pour des raisons de sécurité nationale. L'Accord comprend en outre une disposition relative à la consultation obligatoire visant à empêcher à l'avenir que toute décision réglementaire de la FERC et autre n'établisse une discrimination contre les exportations canadiennes.

En outre, grâce au mécanisme unique de règlement des différends qui garantit l'application impartiale de nos lois respectives en matière de droits antidumping ou compensatoires et d'autres aspects des lois sur les recours commerciaux, les allégations de subventions à l'exportation invoquées par la coalition ad hoc seront mises en question et examinées par un groupe binational, qui déterminera si les lois en vigueur sont appliquées correctement et équitablement. La Manitoba Hydro, qui a subi par le passé les pressions protectionnistes américaines d'ordre politique, sera ainsi en mesure de faire appel devant un tribunal bilatéral.

Services

Au Manitoba, les services sont un secteur croissant et vital. Cette province compte à elle seule plus de 6 000 personnes travaillant dans le secteur des services professionnels. Les nouvelles règles prévues pour le commerce des services garantiront aux fournisseurs de l'autre partie les principes du traitement national, du droit à une présence commerciale et du droit d'établissement.

Autrement dit, les professionnels manitobains tels qu'architectes, comptables et ingénieurs oeuvreront de concert avec les États-Unis en vue de l'acceptation réciproque des normes professionnelles et, partant, d'un traitement réciproque égal.

En outre, les gens d'affaires pourront entrer facilement aux États-Unis afin de fournir des services après-vente et de travailler avec leurs clients. Les ingénieurs experts-conseils, par exemple, constateront que les nouvelles règles leur faciliteront le passage de la frontière et leur permettront d'accroître les ventes.